L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

L. BEAUX, No. 72, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, FEVRIER 4.

VAPEURS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie desservant les Antilles, Cuba, Vera-Cruz, New-York et le Havre, touchant à Brest.

Le nouveau et splendide bâtiment de cette flotte favorite partira pour cette destination le [illegible] 10 heures A. M.

[illegible] Prochain, vapeur [illegible]

[illegible] PARIS, capt. [illegible]

[illegible] ST-LAURENT, capt. Lemée, vapeur à voiles.

PRIX DU PASSAGE (comprise la vin) payable en or ou ses équivalents en papier, POUR LE HAVRE OU ST-NAZAIRE:

Premières cabines, [illegible] Deuxièmes cabines [illegible]

Troisièmes cabines, [illegible]

Les [illegible] ne [illegible] à la Nouvelle-Orléans, pour [illegible] en s'adressant à [illegible] ou [illegible] à [illegible] écrire ou se [illegible] à

L. GRAND & CIE.,
Agent, rue Carondelet, 18.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Changement de départ.

Pour Brême, via la Havane et Southampton.

Le steamer de l'Allemagne du Nord,

HANOVER,

Commandant F. Himbsel,

partira de son quai, en face de la rue Jackson, LUNDI, 9 janvier, à sept heures du matin, pour Brême, Southampton et Cuxhaven.

PRIX DE PASSAGE :

Pour Brême, Southampton ou le Havre, [illegible]

Pour la Havane :

[illegible] compagnie.

Pour [illegible] s'adresser à

[illegible]

Pour New-York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Compagnie [illegible] américaine.

Les bateaux [illegible] partiront régulièrement de chaque port aux jours désignés ci-dessous :

De la Nouvelle-Orléans pour le Havre :

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

LOW & LUDLOW,
Rue de la Commune, No. 136.

Pour New-York directement.

Ligne de Steamers Lyonnais, New-York, et la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Pour [illegible] s'adresser à

ALFRED MOULTON,
Rue [illegible], No. 11.

Pour New-York, via la Havane.

MALLE DES ETATS-UNIS.

[illegible] vapeur [illegible]

Le [illegible] partira pour le [illegible] ci-dessus, le 20 janvier, à 10 heures A. M.

Pour [illegible] s'adresser à

E. BORDELOIS & Co.,
REPRESENTATEURS DE VINS, LIQUEURS ET EAUX-DE-VIE.
No. 38, RUE BIENVILLE.

Vicksburg & Grand Lake Packet.

Pour Vicksburg, Lake Providence, Milliken's Bend, Macdonald, Natchez, Bayou Sara, Waterloo, Port Hudson, Baton Rouge, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires.

ROBERT E. LEE, John Smoker, commandant, A. Martin commis, laisse la Nouvelle-Orléans tous les mardis soirs, à 5 heures.

FRANK PARGOUD, J. W. Tobin, commandant, A. Girard commis, laisse la Nouvelle-Orléans tous les samedis soirs, à 5 heures.

Ces deux magnifiques bateaux prendront aussi des deux magasins les [illegible] et font le service régulier de la malle d'ici Vicksburg.

Pour [illegible] s'adresser à bord, ou à

[illegible] & ADAMS.

Vicksburg et Natchez.

Le nouveau et magnifique bateau

NATCHEZ,

T. L. Leathers, capitaine,
James [illegible], commis,

Partira tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour [illegible] Natchez et Vicksburg.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

[illegible] & ADAMS.

Ligne de Goddin.

Le WILD WAGONER,
Capitaine J. C. Goddin,
J. C. Libano, commis,

Partira tous les SAMEDIS et MERCREDIS, à 5 heures P. M.,

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton-Rouge et tous les landings intermédiaires, Waterloo, Bayou Sara, Tunica, Fort-Adams et Natchez.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

Geo. D. HITE,
No 37 de la rue Théophile.

Un sommeil se tiendra sur la Levée, tous les jours, pour recevoir le fret. 8 sept—dim

Pour le Bayou de Glaize.

Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Le bateau régulier du Bayou de Glaize,

PERELLES,
Capt. D. Glassock, commis A. F. Truxedale,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra au fret pour Plaquemine, Bâton Rouge, Morgan City, Fonction, Centerville, Tiverginet, et tous les points intermédiaires du bayou de Glaize.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, 10 janv—tf

Pour le Bayou de Glaize.

Le ROSE FRANKS,
M. C. Dubuc, capitaine,
Leo Chauffeur, commis,

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., pour [illegible] Bâton-Rouge, la Grande Anse, Morganville, Junction, Bordelaise, Entreprise, Plaquemine et tous les autres landings intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

[illegible]

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara,

Le magnifique bateau de la malle,

HENRY S. TURNER,
C. E. Barnes, capitaine

Partira tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour [illegible] Natchez et Vicksburg.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

[illegible]

Pour Bayou Sara.

W. S. FIFE,
J. H. Brooks, capitaine,
W. S. Stuck, commis,

Le magnifique bateau fait deux voyages par semaine pour [illegible] Bayou Sara, la Nlle Orléans [illegible] LUNDIS soir, à 5 heures, et tous les VENDREDIS matin, à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN JANNET,
Rue des [illegible] et Commerce.

La Côte et Bâton-Rouge.

Pour la Côte et Bâton-Rouge,

Le nouveau bateau

ST. JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine,

Laissera la Nouvelle-Orléans pour Bâton Rouge tous les MERCREDIS, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il partira le lendemain, jeudi et dimanche, à 10 heures du matin, touchant aux landings intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Constitution expédiée aux marchands de la ville et de la campagne. 30 oct—1an

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes,

EMPLOYEZ LE

SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL

ET DU

NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ

DE STERN,

LES PLUS INCOMPARABLES ENGRAIS.

NOIR ANIMAL de tous les degrés soigneusement criblé.

LOUIS STERN & BROS., Fabricants,
[illegible] corner, No 15 de la rue de Chartres.

HUILE DE CHARBON.

Huile de Charbon double-raffinée, non-explosible.

Cette huile supérieure brûle dans les lampes ordinaires de toute espèce et les éclaire d'une manière brillante et économique.

Huiles No 1, de Virginie et du Kentucky, garanties [illegible] de Pétrole.

LAMPES,

BECS DE GAZ,

CHEMINÉES ET MÈCHES

Aux plus bas prix des ventes en gros.

A. BOUCHARD,
[illegible] No 6.

E. HEATH,

Marchand d'Articles de Tapisserie, de Tapissier et d'Ebéniste à Roleaux,

DE LA RUE DU CAMP..... 99

Store, [illegible] Français, Anglaises, Cordes, Glands, Damas

Brocatelle, Mèches, Canits, Dossiers et Modèles à [illegible] Cris, Moquette, Crin bouclé, Ouate à Matelas à Fenêtre.

Rideaux à Fenêtre, Chaises et Matelas.

Tableaux, Cadres de Tableaux, Cadres, Glaces sans cadres, etc., etc. 14avril—1an

FONDERIE DE LEEDS

ETABLIE EN 1825,

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes à même, comme par le passé, d'faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilleries, des Moulins à sucre, des Chaudières à vapeur, des Machines pour la dessécher, des Moulins à eau, des Presses à coton, des Fils de fer, Grilles, Balcons, Escaliers, des Grilles pour toutes sortes de terrains d'habitations, de tuteurs à vapeur et toute espèce de machines pour le sud.

14 sept—1an LEEDS & CO.

J. BONTEMPS,

TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR.

182..... RUE POYDRAS..... 182

Entre les rues

Circondelet et Saratoga.

(Etablissement rue Bourbon.)

Nouvelle-Orléans.

GLYNN & WINTZ,

RUE DU CAMP..... 9

Fabricants et marchands de chaussures pour hommes, dames et enfants. Chemises sur [illegible] et chaussures sur commande. Les meilleurs ouvriers et d'excellents matériaux sont employés.

Agents des Wrights Breast de Cabell.

On a toujours en magasin le célèbre cirage dit de Cap à Martin. 7 janv—1an

MONTAUT FRÈRES,

Fabricants de Meubles de Salon et de Bonheurs, No 1289 de la rue du Canal, entre Bayou-bras, Nouvelle-Orléans.

Hyacinthe, magasinier, les magasins des fabricants, rue du Canal. 1 janv—1an

Margaret Haughery,

Boulangerie mécanique, à vapeur, de MARGARET.

Nos 74, 76 et 78 de la rue de la Nlle-Levée, Nlle-Orléans.

Le commerce approvisionné constamment de pain, des meilleures qualités, pour la ville et la campagne.

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LAVILLEBREVET.

[illegible] RUE DE MM. DEBOIS.

[illegible] Institut, entre Chartres et Hôpital.

On parle, pour plus de renseignements, se [illegible] aux prospectus à l'établissement. Les [illegible]

Collège Classique et Commercial,

RUE CHARTRES..... 128

Entre Bienville et Bourbon,

PENSIONNAT.

FDW. C. HATDEN..... CHS. BLETON.

Les [illegible] auront l'objet dans les [illegible] Le commercial comprend [illegible] français.

8 juin—1an

Pensionnat de jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme V. CARNATZ.

No 66, rue Prytania, quadrature Pauvres.

Mme KARNATZ a l'honneur d'informer le public qu'elle a ouvert le pensionnat [illegible] pour la réception des [illegible] Pour plus amples renseignements s'adresser à l'institutrice, rue [illegible] 22 janv—3m

E. BORDELOIS & Co.,

REPRESENTATEURS DE VINS, LIQUEURS ET EAUX-DE-VIE.

No 38, RUE BIENVILLE.

Médicaments.

Remède [illegible] prend.

ARRÊTE les [illegible] sur les Familles!

QUI [illegible] la Compagnie d'Assurance [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] 1er [illegible] 1869.

QUOTIDIENNE ETAT ANNUEL.

BANDAGE HERNIAIRE!

Sans ressorts, sans ouate ou bandes de [illegible]

BANDAGES HERNIAIRES PATENTES, DE H. SPILLMANN, [illegible] le 1 septembre 1868.

Ils sont portés aujourd'hui plus généralement que tous les autres bandages du monde, dans tous les établissements d'Etat, par les docteurs eux-mêmes.

Les Facultés ont respectivement invités à les [illegible] [illegible] du célèbre bandage ouaté, patenté, de H. SPILLMANN, pour le [illegible] [illegible] particulier de toute espèce d'attaches orthopédiques.

Attention particulière pour les enfants.

Une [illegible] [illegible] pour les dames.

H. SPILLMANN,
Rue Bayonne..... 193
A vendre : Le droit de vendre ils ces bandages dans l'Etat. 1er sept—1an

AMER WANATA GUACO.

LAMER WANATA GUACO est un bon tonique [illegible] composé entièrement de Gin [illegible] végétaux.

Essai d'un petit très [illegible], les personnes les plus délicates peuvent le prendre. Il [illegible] le corps de tous impuretés et cause de la force et de la santé.

C'est un préservatif [illegible] le choléra! Il [illegible] de la dyspepsie, de la faiblesse [illegible] [illegible] et de la [illegible] [illegible] [illegible]